

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

19 MAI 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À RENFORCER URGEMMENT LE CADRE LÉGAL POUR LUTTER CONTRE LE
HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. VINCENT PALERMO

¹ Voir doc. 26 (2024-2025) n°1 à 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Dejardin, co-auteure de la proposition	3
2	Discussion générale	4
3	Votes	5

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 19 mai 2025, la proposition de résolution visant à renforcer urgemment le cadre légal pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par Mme Dejardin Valérie, M. Lepine Jean-Pierre, Mme Agic Leila, M. Sahli Mourad, Mme Tillieux Eliane, M. Fontaine Eddy, Mme Özen Özlem et Mme Pécriaux Sophie (doc. 26 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé introductif de Mme Dejardin, co-auteure de la proposition

En sa qualité de co-auteure de la proposition de résolution, **Mme Dejardin** précise que le texte ici examiné est le fruit d'un travail antérieur au dépôt par son groupe politique de la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (Doc 82 (2024-2025) n°1).

² Ont participé aux travaux de la commission :

M. Tzanetatos (en remplacement de M. Gardier), M. Evrard, M. Fiévet, M. Palermo, Mme Bluge

M. Casier, M. Crampont, M. Lepine (Président), Mme Dejardin

M. Huberty (en remplacement de M. Bastin), Mme Jacqmin, Mme Vandorpe (en remplacement de M. Resinelli)

Mme Vidal

M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Pavet : membre du Parlement

Mme Degryse, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones

M. de Briey, chef de cabinet de Mme la ministre-présidente Degryse

M. Brouhns, conseiller de Mme la ministre ministre-présidente Degryse

Mme Blanpain, conseillère de Mme la ministre-présidente Degryse

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés

M. Kerckhofs, secrétaire politique du groupe PTB

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

Mme Quinet, collaboratrice du groupe MR

M. Fragneau, collaborateur du groupe PS

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS

Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés

M. Collot, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

M. Debroux, collaborateur du groupe ECOLO

La députée socialiste rappelle que ce texte a été déposé en octobre 2024 à la suite d'une réflexion menée lors de la précédente législature et de concert avec les députés de l'actuelle législature.

Il était particulièrement important pour son groupe politique de montrer qu'un travail conséquent avait été réalisé et avait pu aboutir à des propositions concrètes, ensuite notamment de l'audition des chercheuses dans le cadre de l'étude Behaves.

Au-delà d'une résolution, il apparaît à présent indispensable pour la députée et ses collègues co-auteurs de garantir un cadre légal et de le consacrer dans un décret.

Elle renvoie, pour le surplus de sa présentation, à l'intervention qu'elle a faite introduisant la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (Doc 82 (2024-2025) n°1 à 3).

2 Discussion générale

La discussion générale relative à la présente proposition de résolution a été réalisée conjointement avec la proposition de résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 70 (2024-2025) n°1 et 2) et la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (doc. 82 (2024-2025) n°1 et 2).

Il est dès lors renvoyé à la discussion générale figurant dans le rapport de la commission relatif à la proposition de décret visant la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlements et de discriminations en particulier les violences sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur (doc. 82 (2024-2025) n°3).

Plus spécifiquement à l'examen de la présente résolution, un amendement est déposé par Mme Manon Vidal, Mme Amandine Pavet et M. Octave Daube.

Il est libellé comme suit :

« Dans les demandes au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la phrase suivante :

« La mise en place d'une procédure de signalement des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; cette procédure devra donner toutes les garanties en matière d'indépendance et de respect du secret professionnel ; elle devra également faire le lien avec un ou des services d'accompagnement des victimes ; »

est modifiée comme suit :

« La mise en place d'une procédure de signalement des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; cette procédure donne toutes les garanties en matière d'indépendance et de respect du secret professionnel ; elle devra également faire le lien avec un ou des services d'accompagnement des victimes ; un lieu d'accueil physique clairement identifié devra être créé au sein de chaque établissement pour prendre en charge les personnes souhaitant signaler des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ; ».

Justification

Cet amendement vise à garantir qu'un lieu d'accueil physique sera créé dans chaque établissement pour prendre en charge les témoins ou victimes qui voudraient signaler des faits de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles.

L'amendement est rejeté par 8 voix contre 5.

3 Votes

La proposition de résolution visant à renforcer urgemment le cadre légal pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est rejetée par 8 voix contre 5.

La confiance est accordée au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

M. Vincent Palermo

Le président,

M. Jean-Pierre Lepine